

# COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal DE LA CAILLERE SAINT HILAIRE du 28 octobre 2021

Le 28 octobre 2021, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 18H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PUAUD Maurice, Maire.

Date convocation le 13/10/2021.

Présents : PUAUD Maurice, AMORY-BILLAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, PUAUD Gwenn-Aël, POIRIER Florian, PAIN Éric, TEBAST Serge, BRUEL Ghislaine, TRIGATTI Danielle, PEAUD Christian, TURCAUD Robert.

Absents excusés : GUICHETEAU Lucie (pouvoir à Florian POIRIER), DUGAS Jean-Noël (pouvoir à Marie-Thérèse RAUD), COULAIS Clara (pouvoir à Gwenn-Aël PUAUD), GUERINEAU Karl.

Serge TEBAST est désigné secrétaire de séance.

## **2021\_10\_01\_01**

### **LOTISSEMENT DES VERGERS : PROJETS DE LOGEMENTS DE VENDEE HABITAT**

Au lotissement des Vergers, VENDEE HABITAT propose de construire 5 logements locatifs sociaux individuels sur les lots 12-13-14 : 2 logements T2 (1 chambre) ou (1 T4 : 3 chambres) ainsi que 3 logements T3 en RDC (2 chambres) potentiellement destinés à des personnes âgées en maintien à domicile.

VENDEE HABITAT ne prendrait que la partie constructible des terrains.

VENDEE HABITAT propose à la commune un bail emphytéotique : les terrains et les logements seront propriété de la commune dans 55 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE pour la répartition des logements :

Pour 1 logement T4 et 3 x T3 : VOTE : CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 POUR : 13

## **2021\_10\_01\_02 LOTISSEMENT DES VERGERS - REVISION DU PRIX DES TERRAINS**

Madame AMORY-BILLAUD propose au conseil municipal de baisser le prix des terrains constructibles au LOTISSEMENT DES VERGERS d'une part pour trouver des acquéreurs et créer une attractivité par rapport aux communes aux alentours et d'autre part vendre les terrains au même tarif à VENDEE HABITAT soit 15 €TTC le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, VOTE pour que le prix des terrains sur l'ensemble du lotissement des Vergers soit proposé à la vente à 15 €TTC.

VOTE : CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 1 POUR : 11

## **2021\_10\_03 LOTISSEMENT DES VERGERS**

### **CESSION DES TERRAINS (12-13-14) A VENDEE HABITAT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ne retient pas la proposition de bail emphytéotique de VENDEE HABITAT pour les terrains au lotissement des Vergers lots N°12, lot N°13 et lot N°14.

-propose à VENDEE HABITAT la vente du prix des terrains à 15 €TTC/m2 sur les parties constructives uniquement soit 9 900 €TTC (la partie non constructive reste propriété de la commune).

. VOTE :CONTRE : 2 Abstentions : 1 POUR : 11

## **2021\_10\_01\_04 LOTISSEMENT DES VERGERS**

### **PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC VENDEE EXPANSION POUR LA VOIRIE**

En octobre 2012, une convention a été passée avec VENDEE EXPANSION pour l'aménagement du lotissement des Vergers , elle prend fin le 30 octobre 2021.

Il reste la chaussée à réaliser : le conseil municipal peut prolonger cette convention avec VENDEE EXPANSION en sachant qu'en 2022/2023 VENDEE HABITAT pourrait effectuer la réalisation des logements.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal se prononce sur la prolongation de cette convention jusqu'au 30/10/2024.

VOTE : NON : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_02 TARIFS 2022 de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE que les tarifs de la redevance assainissement collectif 2022 ne subiront aucune augmentation et seront les suivants :

- Les 40 premiers m<sup>3</sup> : 0.88 € le m<sup>3</sup>
- + de 40 m<sup>3</sup> : 1.50 € le m<sup>3</sup>
- Abonnement : 27.00 €

VOTE : NON : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_03 PLACE SAINT JEAN -Devis supplémentaire pour passage caméra**

Afin de pouvoir déterminer le schéma directeur des eaux usées et pluviales, il faut réaliser un passage caméra supplémentaire sur une partie des réseaux de la Place Saint Jean.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis complémentaire par le bureau d'études SPI2C pour 2 133 €TTC.

VOTE : NON : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_04\_01 - RESTITUTIONS DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL AU PROFIT DE SES COMMUNES MEMBRES A COMPTER DU 01<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral a initié un processus de modification de ses statuts. Cette révision comprend des restitutions de compétences et une modification administrative.

Il explique que l'examen de ces modifications a fait l'objet d'un examen approfondi par le Bureau communautaire et ont été ensuite présentées en Conférence des Maires. Cette révision s'appuie sur une évaluation interne sur la performance de l'action intercommunale. Lors de cette analyse, il s'est avéré pour un certain nombre de compétence que leur exercice nécessitait une grande proximité avec le terrain. Le niveau intercommunal ne le permettant pas, l'échelon municipal est apparu comme le meilleur pour assurer ces compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la restitution de la compétence « Fourrière Animale »
- D'approuver la restitution de la compétence « Zone de Loisirs du Marillet Bellenoue »
- D'approuver la restitution de la compétence « Conservatoire de la Négrette »
- D'approuver la modification administrative des statuts telle que présentée ci-avant.

VOTE : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_04\_03 Restitution de compétence de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral au profit de ses communes membres à compter du 01<sup>er</sup> juillet 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver la restitution de la compétence « Sécurité Incendie : entretien et remplacement des bouches et poteaux incendie »

VOTE : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_04\_04 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2021**

Le 30 septembre dernier, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a adopté son rapport au titre de l'année 2021.

Monsieur le Maire soumet le rapport 2021-1 de la CLECT à l'appréciation du Conseil Municipal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 30 septembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;

VOTE : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14



## **2021\_10\_08 SUBVENTION COMMUNALE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la subvention suivante à la Société de chasse Lutte contre les ragondins : 136 x 3 € = 408 €

VOTE : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_10\_01 ACHAT ABRIS BUS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit un devis de la société JPP pour l'achat d'abribus, à installer aux villages de La Grippe et de La Pinsonnière, d'un montant de 4 079.90 € TTC à inscrire en section d'investissement.

Devis JPP pour 2 Abribus 2m x2m : 1699.96 €HT x 2 = 3399.92 €HT soit 4 079.90 €TTC

Avis du Conseil municipal : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_10\_02 ACHAT PORTAIL ECOLE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit un portail anti-intrusion pour l'école auprès de la société MANO MANO pour un montant de 750.99 € TTC.

Avis du Conseil municipal : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_10\_03 SIGNALISATION ECOLE – ACHAT PANNEAUX INDICATEURS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit 2 panneaux pour la signalisation de l'école auprès de la société Signaux-Girod pour un montant de 855.70 € TTC.

Avis du conseil municipal : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

## **2021\_10\_10\_06**

### **CONTRATS DE MAINTENANCE : TOILETTES DE LA CAILLERE ET DE SAINT HILAIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit le Contrat de maintenance des Toilettes publiques à St Hilaire et à La caillère auprès de l'Entreprise SAGELEC d'ANCENIS : 450 € HT/an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Avis du Conseil municipal : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

### **2021\_10\_10\_07 CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit pour la maintenance du défibrillateur l'Entreprise SAFE de ESSART EN BOCAGE au tarif de 95 €HT/an avec un engagement de 36 mois 342 € TTC/3 ans.

Avis du Conseil municipal : CONTRE : 0 Abstentions : 0 POUR : 14

Fin de la séance à